

Rapport 2024 de la Commission de gestion du Conseil communal de Lutry pour l'exercice 2023



Table des matières

Table des matières.....	2
1. Rapport de la Présidente de la Commission de Gestion.....	3
2. Organisation de la Commission de gestion.....	5
2.1 Membres.....	5
2.2 Sous-commissions.....	5
2.3 Séances.....	5
2.4 Documents de référence.....	6
3. Rapport de la sous-commission 1.....	7
3.1 Thème 1 : Biodiversité.....	7
3.2 Thème 2 : Energie.....	9
4. Rapport de la sous-commission 2.....	13
4.1 Thème 3 : Travaux et marchés publics.....	13
4.2 Thème 4 : Mobilité.....	16
5. Rapport de la sous-commission 3.....	18
5.1 Thème 5 : Accueil parascolaire et extra-scolaire.....	18
5.2 Thème 6 : Sécurité publique.....	21
5.3 Autres thèmes abordés.....	22
6. Suivi des observations des Commissions de gestion précédentes.....	23
7. Visite du patrimoine communal et des forêts.....	25
7.1 La Lutrive.....	25
7.2 La caserne des pompiers.....	26
7.3 Le domaine viticole.....	27
7.4 Visite des forêts.....	28
8. Conclusions.....	29

1. Rapport de la Présidente de la Commission de Gestion

Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,
Monsieur le Secrétaire Municipal,

Conformément aux articles 69 et 133 du Règlement du Conseil communal, la Commission de gestion (ci-après la Commission) vous présente son rapport relatif à l'exercice 2023.

L'organisation de la Commission a été revue (chapitre 2), avec une diminution du nombre de séances par rapport à l'année précédente (16 contre 19), un démarrage des séances en fin janvier et l'avancement de la visite du patrimoine au mois de février afin de mieux répartir les activités avec les Municipaux. Vous trouverez la liste non exhaustive des documents consultés pour notre travail au chapitre 2.4 ci-après.

La Commission a choisi de se répartir le travail en trois sous-commissions, qui ont chacune traité de deux thèmes. Cette approche nous a permis de couvrir ainsi tous les dicastères.

Les thèmes choisis :

- La biodiversité (chapitre 3.1)
- L'énergie (chapitre 3.2)
- Les travaux et marchés publics (chapitre 4.1)
- Les mobilités (chapitre 4.2)
- L'accueil parascolaire et extra-scolaire (chapitre 5.1)
- La sécurité publique (chapitre 5.2)

En plus des thèmes traités par les sous-commissions, la présidente a effectué un suivi des observations des Commissions de gestion précédentes (chapitre 6).

La Commission a également participé à deux visites sur le terrain. En février, la visite du patrimoine lui a permis de mieux comprendre le projet de renaturation de la Lutrive (chapitre 7.1), de visiter le bâtiment communal de la caserne des pompiers (chapitre 7.2) ainsi que le domaine viticole communal (chapitre 7.3). En mai a eu lieu la traditionnelle visite des forêts, toujours très appréciée (chapitre 7.4).

La présidente a aussi été invitée à l'assemblée générale de la société du Rivage SA.

La Commission relève que la Commune de Lutry continue à être bien gérée et qu'elle dispose d'excellentes compétences techniques dans les différents services. Les réponses écrites apportées aux questions adressées à la Municipalité ont pu servir de bonne base pour approfondir les thématiques durant les auditions avec chaque Municipal.

A noter qu'un certain nombre de questions soumises par la Commission début mars ont été adressées par la suite directement via des postulats, préavis ou communications municipales. Des réponses plus complètes ont ainsi été fournies/seront fournies par la Municipalité dans ce cadre.

Au niveau des thèmes abordés, la Commission relève les points suivants :

- La Commune a pris d'excellentes initiatives pour améliorer la **biodiversité** sur le territoire communal et nous l'encourageons à également les promouvoir auprès des particuliers.
- La **politique énergétique** est un enjeu important pour notre avenir, il est donc crucial de poursuivre les économies d'énergie ainsi que les pistes de production d'énergie renouvelables locales. La Municipalité a fait réaliser en 2023 un plan directeur des énergies, excellente base pour maintenant définir les priorités d'actions concrètes à court et moyen terme.

- Au niveau des **travaux publics**, nous avons constaté qu'il n'était pas toujours évident d'estimer correctement les travaux quand ces derniers sont très complexes, comme l'étaient ceux du remplacement de collecteurs d'eaux usées sur les quais. Une procédure de soumission ouverte aurait dû s'appliquer, vu les montants importants du projet. Nous recommandons à l'avenir de mieux évaluer les risques de dépassements et d'opter pour une politique « prudente » en appliquant la procédure d'offre ouverte en cas de doute. Par ailleurs, nous saluons le fait que pour les plus petites soumissions, la Commune mette souvent les entreprises en concurrence par le biais d'une procédure sur invitation.
- Nous remarquons avec regret qu'il n'existe pas aujourd'hui de vision globale sur les **mobilités** et encourageons la Commune à avancer rapidement sur la planification des mobilités. A noter qu'au niveau du Schéma Directeur de l'Est Lausannois (SDEL), des travaux sont en cours dans le domaine de la mobilité douce et nous nous réjouissons de découvrir les actions concrètes qui en découleront sur le territoire de la commune.
- Dans le domaine de l'**accueil parascolaire et extra-scolaire**, la Commission se réjouit de la multitude d'activités organisées par le département Jeunesse et Cohésion sociale en 2023. Nous saluons aussi les diverses initiatives de formation et d'augmentation des capacités d'accueil de la FSEJ dans le contexte actuellement très tendu des places de garde.
- Nous relevons que la **sécurité publique** est bien assurée par l'APOL qui se charge de plus de beaucoup d'autres tâches, comme dans le domaine de la prévention ou du harcèlement. Le Commandant de l'APOL participe à de nombreuses séances avec l'administration communale.

Au nom de la Commission, je tiens à remercier Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, Monsieur le Secrétaire Municipal et l'ensemble des chef(fe)s de services et délégué(e)s, ainsi que le personnel communal pour leur disponibilité et pour avoir répondu avec compétence à nos nombreuses questions, par écrit et par oral.

Finalement, j'aimerais remercier tout particulièrement les membres de la Commission pour leur participation active et très régulière lors de nos nombreuses séances. J'ai beaucoup apprécié la belle ambiance et les discussions intéressantes que nous avons partagées. C'est une chance de pouvoir travailler avec une équipe provenant de tous les groupes politiques avec des expériences professionnelles très variées et ainsi échanger nos points de vue en toute convivialité. Merci à tous !

Le 3 juin, Lutry, La présidente



Anne-Catherine Christen

2. Organisation de la Commission de gestion

2.1 Membres

Présidente : Anne-Catherine Christen

Vice-Présidente : Façoise Salamé Guex

Membres :

- Catherine Cottier
- Cindy Felley
- Pierre Bonjour
- Loris Buret
- Darel Cedraschi
- Charles Chevalley
- Jean-Yves Conne
- Xavier Dewarrat
- Philippe Doffey

2.2 Sous-commissions

Sous-commission 1 : Biodiversité & Energie

- Françoise Salamé Guex
- Pierre Bonjour

Sous-commission 2 : Travaux et marchés publics & Mobilité

- Catherine Cottier
- Loris Buret
- Darel Cedraschi
- Jean-Yves Conne

Sous-commission 3 : Accueil parascolaire et extra-scolaire & Sécurité publique

- Cindy Felley
- Charles Chevalley
- Xavier Dewarrat

2.3 Séances

La Commission s'est réunie dès fin janvier 2024 pour examiner la gestion de la Municipalité pour l'année 2023, totalisant 16 séances et 2 visites sur le terrain.

Les travaux ont débuté avec une première séance de mise en route qui a permis de rassembler par dicastère les principaux sujets traités par la Municipalité en 2023 (selon rapport de gestion précédent et discussions au sein du Conseil communal). Ainsi, la lecture des traditionnels procès-verbaux décisionnels de la Municipalité a pu être concentrée sur une séance, en focalisant l'attention sur les thèmes identifiés précédemment.

Les membres de la Commission se sont ensuite répartis en trois sous-commissions, chacune ayant pour mission d'analyser deux thèmes en particulier. Cette approche a permis de couvrir tous les dicastères.

Début mars, une liste de 50 questions a été soumise à la Municipalité, qui y a répondu pour la plupart d'abord par écrit, puis plus en détails lors des auditions des Municipaux.

La Commission a rencontré chaque Municipal accompagné de ses chef(fe)s de service ou délégué(e)s lors de séances dédiées, durant lesquelles elle a reçu des réponses très complètes à ses questions. Les sous-commissions ont chacune pu poser les questions relatives à leur domaine :

- le 17 avril, le Municipal Patrick Sutter, la déléguée à la mobilité Madame Noémie Urfer et le Commandant de police Monsieur Raphaël Cavin;
- le 18 avril, le Syndic Charles Monod, le Secrétaire Municipal Patrick Csikos et le chef de service des SiLy Monsieur Yves Leumann;
- le 22 avril, le Municipal Pierre-Alexandre Schlaeppli et la cheffe du service Aménagement du territoire et Bâtiments Madame Caroline Valeiras;
- le 23 avril, le Municipal Alain Amy, accompagné de la directrice de la FSEJ Madame Schlaubitz, ainsi que du délégué à la Jeunesse Monsieur Yannick Cochand et de Madame Brelli secrétaire municipale adjointe;
- le 24 avril, le Municipal Etienne Blanc, le boursier communal Yvan Leiser et le chef du service Travaux et domaines Monsieur Alfredo Pedretti.

La Commission de gestion 2024 pour l'exercice 2023 tiendra sa dernière séance le 10 juin à l'occasion de la séance plénière avec la Municipalité, le président de la COFIN et le président du Conseil.

2.4 Documents de référence

La Commission a basé son rapport sur les documents publics suivants :

- Rapport de gestion de la Municipalité sur l'année 2023 et des années précédentes
- Programme de législature de la Municipalité
- Rapports et Vœux de la Commission de gestion des années précédentes
- Suivi des postulats et motions du Conseil communal des deux derniers exercices

De plus, nous avons pu consulter les documents suivants :

- Procès-verbaux décisionnels de la Municipalité
- Cahier des charges du futur poste de délégué à l'énergie et au développement durable
- Planification énergétique communale, rapport de Navitas Consilium SA, Avril 2023
- Rapport de synthèse, "Ensemble, valorisons la Lutrive", démarche participative du mardi 13 juin"
- Directive communale concernant les appartements du nouveau bâtiment de la Balance
- Rapport de gestion 2023 de la SDIS
- Journal de l'ate « Des nouvelles du Plan de mobilité scolaire, collège de Corsy et Savuit »

3. Rapport de la sous-commission 1

Membres :

- Françoise Salamé Guex
- Pierre Bonjour

3.1 Thème 1 : Biodiversité

La Lutrive

La renaturation de la Lutrive constitue un des principaux projets de biodiversité du programme de législature 2021-2026 de la Commune de Lutry (cf. chapitre 7.1). En 2023, la Municipalité a notamment entrepris les activités suivantes : 1) création de l'atelier participatif sur la renaturation la Lutrive suivi de plusieurs adjudications, dont celles 2) des travaux pour le remplacement de la herse sur la Lutrive à la Croix sur Lutry, 3) de l'avant-projet des ouvrages de franchissement, 4) de l'avant-projet Pont et passerelle, et finalement 5) préparation du dossier d'enquête.

La Commission est satisfaite des résultats de l'atelier participatif et des différentes procédures d'adjudications effectuée en 2023. La prise en compte des propositions provenant de l'atelier sont considérées comme mesurées et appropriées, notamment celles liés aux chemins longeant le court d'eau, à la végétation, à un aménagement didactique pour les enfants, à la valorisation du Bourg et de la Lutrive, aux soins à donner à l'esthétique et à l'intégration paysagère et finalement au maintien et à intégration harmonieuse de la passerelle. Les procédures d'adjudications ont tenu compte du coût et de l'expertise requise et disponible dans la région ou la commune.

La Commission est consciente des futurs défis à relever dans le cadre de ce projet (enquête publique et oppositions y relatives, et validation de l'indemnisation des propriétaires fonciers touchés) et demande à la Municipalité, dans sa collaboration avec le Canton et la Confédération, de veiller au bon équilibre entre la protection de la biodiversité et celle des propriétaires fonciers.



Arbres verts

La Commune a décidé en septembre 2023 de mettre en œuvre le programme communal de promotion de la biodiversité en vue du remplacement des laurèlles par des haies d'essence indigènes dans l'espace bâti, sous l'égide du Canton qui subventionne.

La Commission prend note qu'il n'y a pas de laurèlles dans les espaces verts de la Commune. Elle recommande de rendre le public de Lutry attentif au fait qu'une subvention est disponible pour le remplacement des laurèlles dans les jardins privés.

Dans le cadre de la LPrPNP les communes seront appelées dans un délai de 5 ans (à partir de 2023) à réaliser le recensement des arbres dits « remarquables ». Le recensement des arbres dits « remarquables » n'a pas encore débuté car la Commune attend le règlement d'application de cette nouvelle loi.

La Commission salue le travail entrepris pour former les jardiniers à des méthodes de travail respectueuses de l'environnement et pour élaborer un concept d'espaces verts dans la commune.

Domaine viticole

Dans le cadre du programme de législature 2021-2026, il est prévu de convertir des parcelles du vignoble communal à la production biologique. En fonction des résultats obtenus, cette démarche sera étendue à d'autres surfaces au cours de la législature. Le vigneron tâcheron de la Commune a confirmé que la certification bio fédéral des vignes de la Commune de Lutry devrait être obtenue en l'année 2024 (cf chapitre 7.3). Cette reconversion de toutes les vignes communales au bio n'a pas impliqué jusqu'ici de changements au niveau du contrat avec le vigneron-tâcheron. Ceci pourrait avoir lieu dans le futur, sachant que les contrats types des vignerons tâcherons sont en révision auprès de leur association faitière.

La Commission salue les efforts de la Municipalité pour convertir les vignobles communaux à la production biologique d'ici 2024. Au niveau de la vinification bio, elle recommande à la Municipalité de choisir le rythme nécessaire pour assurer la qualité de ses vins. Un vin bio serait cependant une belle occasion pour promouvoir les vins communaux et la biodiversité en général.



Îlots de chaleur

Dans le cadre du programme de législature 2021-2026, il est prévu qu'au sein des milieux urbanisés, « une démarche d'identification des îlots de chaleur sera menée afin de déterminer quels aménagements pourraient favoriser leur élimination ».

La Commission prend note des mesures mises en œuvre en 2023 pour réduire les îlots de chaleur, notamment au travers de la création d'un petit parc à la route des Monts-de-Lavaux sur une ancienne zone de rebroussement des bus TL et d'un autre petit parc créé à la route de la Possession sur l'ancien tracé de la chaussée.

Tenant compte du vœu numéro 5 de la Commission de gestion 2023, la Commission demande à la Municipalité d'identifier les îlots de chaleur sur le territoire de la commune et de sélectionner les mesures ayant le meilleur rendement coût/efficacité pour y parvenir.

Gestion des forêts

La Commune détient un territoire de forêts qu'elle se doit d'entretenir, nous nous sommes posé la question de savoir si des mesures étaient prises en vue du changement climatique et de la biodiversité. Les réponses apportées et les démonstrations lors de notre sortie en forêt ont répondu à entière satisfaction à nos questionnements (cf. chapitre 7.4).

La Commission salue l'important travail réalisé par la Commune pour gérer au mieux ses forêts, grâce à des mesures telles que l'éclaircissement des peuplements trop denses et l'adaptation du choix des essences au changement climatique.



Zones vertes dans le PALM

Le document de référence en matière d'espace verts est l'Etude stratégique d'évolution du paysage de l'est lausannois qui a été établie en 2016 à l'échelon intercommunal (SDEL), en étroite collaboration avec le Canton. Cette étude a été la référence au niveau paysager lors de l'établissement du PACom1 et servira également aux développements du PACom2 à venir.

En 2023, l'étude "Concept d'aménagement intercommunal du secteur des rives" a été élaborée à l'échelle du SDEL. Elle comprend un diagnostic et un concept d'aménagement qui se décline selon les thématiques "Espaces Ouverts", "Urbanisation" et "Mobilité". Finalement, ce document aboutit à un plan d'actions. Ces deux études sont des éléments de base du PALM 2025 en cours d'élaboration.

La Commission prend note des deux études susmentionnées et encourage la Municipalité à tenir compte de leurs recommandations et plan d'actions dans l'aménagement des zones vertes de la commune de Lutry.

3.2 Thème 2 : Energie

Plan directeur des énergies et délégué-e à l'énergie et au développement durable

Le programme de législature 2021-2026 mentionne la mise en place d'un plan directeur des énergies. Ce plan directeur est en fait une planification énergétique territoriale. Il donne les grandes lignes d'une

stratégie énergétique communale pour ces 10 prochaines années. Ce document a été réalisé puis validé par la direction de l'énergie (DGE) en mars 2023.

Une première conséquence pratique de ce plan directeur est le démarrage d'une étude pour le chauffage du Collège de la Combe et le quartier de Burquenet par une solution de géothermie distribuée par un chauffage à distance (CAD), une initiative que la Commission ne peut que saluer.

Un nouveau poste de délégué(e) à l'énergie et au développement durable a été créé (appel de candidatures en cours). Nous avons pu consulter son impressionnant cahier des charges. Ce nouveau poste de travail doit répondre à des ambitions nombreuses et importantes de notre future politique communale. Il s'agit notamment de :

- planifier et coordonner la stratégie énergétique
- définir une stratégie de développement durable

C'est une activité transversale qui concerne principalement les dicastères SI (Service industriels), ATB (Aménagement du Territoire et des Bâtiments) et TFV (Travaux. Forêts et Vignes), avec une mise en relation avec les Services de l'Etat et autres partenaires extérieurs.

La Commission considère que la création du délégué à l'énergie et au développement durable ainsi que son rattachement à l'administration générale sont des choix judicieux. Elle souhaiterait que les priorités du plan directeur des énergies soient rapidement définies avec une liste d'actions concrètes à court et moyen terme.

Politique d'approvisionnement

Le marché de l'électricité a été libéralisé il y a quelques années et les sources de production se sont multipliées. D'autre part, l'électricité prend une importance croissante dans notre société.

La politique d'approvisionnement devient donc stratégique et complexe. Les choix qui sont faits par la Municipalité sont difficiles. Il n'est pas possible de garantir le prix du kWh une année à l'avance.

La Municipalité aurait la possibilité de demander chaque année des offres à divers fournisseurs, par ex. Romande Energie, GroupeE, etc. Mais cette façon de faire comporte une grande part de risques.

Un contrat a été signé avec les Services industriels de Lausanne (SiL) le 22 août 2023. Il s'agit d'un contrat pour la fourniture de l'énergie électrique en "full supply" (fourniture et prestations en fonction des consommations effectives). Le prix moyen prévisionnel de l'énergie issu du portefeuille des SiL est déterminé chaque année en juin (ex. 2024) pour l'année suivante (2025). En février (2026), un décompte en fonction des achats réalisés par SiL durant l'année en cours (2025) permettant la détermination du prix définitif. La différence entre le prix prévisionnel et le prix définitif fera l'objet d'une note de crédit ou d'une facture, en fonction du volume fourni par SiL.



Au vu de la complexité du marché de l'électricité et de la petite taille de la Commune sur ce marché global, la Commission approuve le choix actuel de la Municipalité de traiter uniquement avec les Service industriels de Lausanne.

Crise énergétique

Dans le rapport de la Commission de gestion sur l'exercice 2022, il est noté que « Un inventaire très détaillé a été fait par la taskforce "crise énergétique" mise en place par la Municipalité en septembre 2022 : 19 mesures d'économies d'énergie ont été identifiées et retenues principalement au sein de l'administration communale, mais également pour les privés et les entreprises ».

Les informations concernant les économies d'énergie réalisées en 2023 ont été transmises à l'Organe délibérant lors de la séance du 25 mars 2024 dans la Communication municipale au Conseil communal N° 684 / 2024 - Bilan des mesures d'économie d'énergie au sein de la Commune en 2023.

Les démarches d'économie (électriques et thermiques) décidées à la fin de l'année 2022 ont abouti en 2023 à un bilan positif (512'063 kWh par rapport à 2022).

La Commission estime que les efforts d'économie d'énergie doivent se poursuivre. Il est indispensable qu'une véritable culture de la bonne gestion de l'énergie soit instituée et puisse aboutir à des résultats toujours meilleurs. La Commission estime qu'il y a encore une marge de progression dans ce domaine.

Compteurs intelligents

Le déploiement des compteurs dits « intelligents » (smart meters) a été inscrit dans la Loi et l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (LApEI et OApEI) suite à l'adoption de la Stratégie énergétique 2050 en 2017. Tous les GRD sont tenus de remplacer 80% de leurs systèmes de mesure par un smart meter d'ici au 31 décembre 2027.

Le préavis N° 1320 / 2024 donne tous les détails relatifs à la planification du déploiement des compteurs connectés (smart meter). Les commandes au fournisseur seront faites en fonction de cette planification, ce qui devrait permettre de garantir la fourniture des appareils nécessaires et de respecter le délai imposé par la Confédération.

La Commission prend acte de cette évolution et relève en outre que ces compteurs intelligents pourront aussi contribuer à une meilleure gestion de la consommation électrique.

Facturation

Nous avons interrogé la Municipalité sur sa satisfaction avec le nouveau système de facturation mis en production mi-2022 et sur les problèmes rencontrés à la suite de cette migration.

La Commission est bien consciente de la complexité de cette mutation administrative et prend acte de la bonne résolution des problèmes liés à la migration, ceci en s'appuyant principalement sur les ressources internes disponibles.

Installations photovoltaïques

Nous avons interrogé la Municipalité sur le bilan 2023 des installations photovoltaïques existantes sur les bâtiments communaux (Grand-Pont, Les Pâles, Corsy et STEP).

Le bilan est très positif, mis à part pour l'installation du collège des Pâles, où le remplacement d'un onduleur tombé en panne a pris plusieurs mois en raison de la pénurie des composants électroniques et de la faible disponibilité des équipements sur le marché.

Au niveau des installations par les privés, en raison de l'annonce d'une possible pénurie d'électricité pendant l'hiver 2022-2023, les demandes d'installation de panneaux photovoltaïques ont doublé par rapport aux années précédentes. Plus de 360 installations sont recensées sur le territoire communal. Le tarif de rachat de l'énergie réinjectée sur le réseau est fonction du marché de l'énergie et de la

valorisation des garanties d'origine pour ce type d'énergie, des recommandations de la branche (AES) et de notre consultant pour les tarifs de l'électricité, ainsi que de la politique souhaitée par la Municipalité.

A noter qu'il était prévu d'étendre l'étude effectuée en 2011 pour la zone "Ville et Village" sur le solaire thermique au photovoltaïque. En attente de réponse du Canton sur le subventionnement, l'étude n'a pas pu démarrer comme prévu en 2023.

La Commission salue la croissance du photovoltaïque sur le territoire de la commune et prend note que le prix de rachat (actuellement 18,6 cts/kWh) comporte une certaine incitation. Il n'y a cependant pas de politique de promotion du photovoltaïque auprès des particuliers ou des entreprises, ce qui pourrait faire partie des améliorations à apporter.

Géothermie, Chauffage à distance (CAD) et chauffage au bois

Dans le cadre de la réponse au postulat du Conseiller Philippe Mingard « énergies renouvelables : étude du potentiel géothermique » (22.6.2020), la Municipalité de Lutry a confirmé qu'elle examinait de nouvelles sources d'énergies renouvelables, telle que la géothermie profonde, pour couvrir ses besoins en chaleur. Elle atteste que la rénovation des infrastructures existantes et la planification de futurs bâtiments (Collège du Grand Pont et Quartier du Burquenet, etc.) permettent de considérer des solutions énergétiques à grande échelle. Elle identifie également des synergies en matière de besoin en chaleur avec les communes voisines et plus particulièrement les services industriels de Lausanne (SiL), qui ont déjà entrepris des investigations dans ce domaine à proximité de Lutry. Il est également mentionné dans le rapport de la Cogest sur l'exercice 2022 que des discussions avec les SiL ont été menées pour des coopérations dans la distribution de réseau à chaleur (chauffage à distance) et qu'une étude de faisabilité a été réalisée pour de la géothermie à moyenne profondeur.

La Municipalité a mandaté un bureau d'ingénieurs pour réaliser une étude de faisabilité d'un CAD dans le secteur de la Combe et du futur quartier de Burquenet.

Actuellement, la STEP utilise les gaz produits par la bio méthanisation qui permet de produire environ 200'000 kWh/an. Cette énergie est complètement consommée sur place.

Une étude du potentiel de géothermie à moyenne profondeur (2500-3500 m) a été réalisée en juin 2020 dans le secteur du parking de la Combe. Cette étude mentionne de grandes incertitudes liées à la quantité d'eau et à sa température à de telles profondeurs.

L'utilisation des plaquettes de bois de chauffage donne des résultats très satisfaisants. Un développement n'est cependant pas possible en raison des volumes de bois disponibles et de stockage des plaquettes.

La Commission approuve l'étude en cours pour le chauffage à distance (CAD) du Collège de la Combe et du quartier de Burquenet à partir d'une source géothermique (l'eau du lac).

La Commission prend acte du bon fonctionnement du chauffage au bois de 3 bâtiments (Centre COOP, collèges des Pâles et de Corsy). Elle constate aussi que les ressources des forêts communales ne permettent pas d'envisager le chauffage au bois pour des bâtiments supplémentaires.

Gaz

Lutry a introduit le gaz naturel en 2006, à la faveur d'un partenariat avec les SiL. Le gaz naturel est une énergie fossile légèrement moins émettrice de CO₂ que le mazout (source WWF : -22%). Le gaz distribué sur la commune de Lutry est acheté aux SiL, qui se fournissent eux-mêmes auprès de la société

Gaznat SA. 10% du volume fourni est composé de biogaz d'origine danoise et 90% d'origine norvégienne.

Le réseau actuel est concentré sur le bas de la Commune et sera entretenu sans envisager de nouvelles extensions. Il n'est pas prévu de réaliser des extensions du réseau du gaz autres que des travaux ponctuels de bouclage afin d'en sécuriser le fonctionnement. En 2023, un seul nouveau raccordement a été mis en service.

La Commission prend acte de la diminution d'attrait pour le gaz naturel et encourage la Commune à étudier dans le cadre de son plan des énergies les alternatives en matière d'énergies renouvelables pour le moyen terme.

4. Rapport de la sous-commission 2

Membres :

- Catherine Cottier
- Darel Cedraschi
- Jean-Yves Conne
- Loris Buret

4.1 Thème 3 : Travaux et marchés publics

1) Critères pour l'attribution des marchés publics

La gestion des marchés publics requiert une attention particulière afin de garantir la transparence, l'équité et l'efficacité dans l'utilisation des fonds publics. La sous-commission a examiné les pratiques liées à l'attribution des travaux et les procédures de soumission publique pour quelques cas concrets.

L'accord intercantonal sur les marchés publics (A-IMP) distingue entre quatre procédures pour les travaux publics (Art. 17 à 21):

- Procédure de gré à gré : permet d'adjuger un marché public directement à un soumissionnaire sans lancer d'appel d'offre.
- Procédure sur invitation : appel d'offre envoyé à des entreprises choisies par la Commune.
- Procédure ouverte : appel d'offre permettant à toute entreprise intéressée de soumettre une offre.
- Procédure sélective : il s'agit d'une procédure ouverte mais avec la présentation dans un premier temps d'une demande de participation.

L'art. 16 alinéa 1 de l'A-IMP nous dit que la procédure est choisie en fonction de la valeur estimée du marché et des valeurs seuils suivantes :

Valeurs seuils et procédures applicables aux marchés non soumis aux accords internationaux

Champ d'application	Fournitures (valeurs seuils en CHF)	Services (valeurs seuils en CHF)	Construction (valeurs seuils en CHF)	
			Second œuvre	Gros œuvre
Procédure de gré à gré	en dessous de 150'000	en dessous de 150'000	en dessous de 150'000	en dessous de 300'000
Procédure sur invitation	en dessous de 250'000	en dessous de 250'000	en dessous de 250'000	en dessous de 500'000
Procédure ouverte / sélective	dès 250'000	dès 250'000	dès 250'000	dès 500'000

Source : Annexe 2 de l'A-IMP (Accord intercantonal sur les marchés publics)

2) Attribution des travaux de réfection des collecteurs d'eaux usées sur les quais

Le projet de réhabilitation des collecteurs d'eau usées des quais a fait l'objet d'une demande de crédit (préavis no. 1307/2022) d'un total de CHF 1'391'375, divisé en trois marchés distincts, tous estimés par le mandataire à moins de CHF 500'000, ne nécessitant ainsi pas de procédure de marché public.

Travaux de génie civil pour le remplacement de collecteurs d'eaux usées sur les quais et de réhabilitation de chambres - CHF 548'006

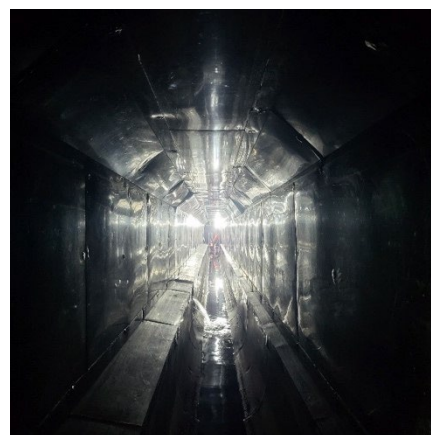
Ces travaux avaient été estimés par le mandataire à CHF 447'000 et la procédure sur invitation avait donc été choisie, puisque le seuil des CHF 500'000 n'était pas atteint. La Commune a recouru à la procédure sur invitation auprès de cinq entreprises, dont quatre ont répondu. Nous avons constaté une grande disparité de prix dans les soumissions. La Commune a sélectionné le prestataire de service dont l'offre était la plus avantageuse, celle de l'entreprise AGV Toni SA pour un montant de CHF 548'006. Le dépassement important par rapport au budget initial est expliqué par la Commune du fait de la spécificité et complexité de ces travaux.

La Commission constate que le seuil de CHF 500'000 ayant été dépassé, une procédure ouverte aurait été préférable pour ce marché. Nous recommandons de mieux estimer les risques de dépassement lors de prochains travaux.

Travaux de chemisage pour le remplacement des collecteurs d'eaux usées sur les quais - CHF 373'000

La Commune a recouru à la procédure sur invitation. Seules deux des quatre entreprises sollicitées ont soumis une offre. La société KFS Kanal Services AG a dû être sélectionnée malgré une offre nettement plus élevée. En effet, lors d'une séance de clarification des offres déposées pour les travaux de chemisage, l'entreprise Liaudet Pial a retiré son offre de ce marché. La sous-estimation de la difficulté du chantier a conduit, entre autres, à ce retrait.

La Commission comprend que vu ces travaux très spécialisés et plutôt exceptionnels, la Commune n'ait pas jugé nécessaire de se tourner vers des entreprises supplémentaires pour obtenir une offre comparative. Il aurait cependant pu être intéressant de soumettre cette offre ensemble avec les travaux de coulage.



Travaux de cuvelage de canalisations pour le remplacement des collecteurs d'eaux usées sur les quais - CHF 296'000

La Commune a recouru à la procédure sur invitation. Une seule entreprise, KFS Kanal Services AG, a soumis une offre à hauteur de CHF 296'000 pour ces travaux extrêmement spécialisés. Finalement, la société KFS Kanal Services AG a été mandatée pour les travaux de chemisage et de cuvelage pour un montant totalisant CHF 669'000.

Vu la complexité et spécificité de certain travaux, la Commission comprend qu'il ne soit pas toujours possible d'avoir un nombre acceptable de soumissions, mais il aurait pu être intéressant de soumettre les deux travaux (chemisage et cuvelage) ensemble à une procédure dite ouverte.

3) Installation de chauffage à bois Collège de la Croix - CHF 510'000

La Municipalité adjuge les travaux de remplacement de l'installation de chauffage à bois du collège de la Croix sur Lutry d'un montant de CHF 510'000 à 6 entreprises, donc il s'agissait de 6 marchés distincts.

Les prestations de chauffagiste étaient les seules à dépasser le seuil pour l'adjudication d'un marché de gré à gré (mandat de CHF 310K). Ainsi, la Commune s'est adjoint les services de AZ ingénieurs afin qu'un appel d'offres de type "ouvert" soit réalisé pour cette partie.

La Commission constate que les obligations de procédure de soumission publique avec le seuil de CHF 250'000 ont été respectées.

4) Autres travaux

La sous-commission a examiné les processus d'attribution de travaux moins coûteux, notamment tombant sous le seuil des CHF 250'000. La Municipalité nous explique qu'elle procède presque toujours à une procédure sur invitation, même pour des montants inférieurs au seuil de CHF 150'000. La Commune a un certain nombre d'entreprises avec lesquelles elle travaille régulièrement, mais elle essaie aussi de collaborer de temps en temps avec d'autres entreprises, d'abord sur de petits travaux afin de les tester. Les critères de choix, en plus du prix sont : les bonnes références, le respect des délais, la qualité et la disponibilité pour des interventions rapides. La Commune a ainsi une liste d'intervenants avec qui elle a l'habitude de travailler et essaie de varier les mandats tout en restant assez locale.

Réfection du sentier de la Ligne CFF - CHF 68'833

Une procédure sur invitation a été choisie, malgré le fait que la procédure de gré à gré aurait pu être utilisée vu le montant inférieur à CHF 150'000.

Travaux plage de Curtinaux - CHF 25'540

Les travaux ont été attribués par une procédure de gré à gré, ce qui est correct vu le montant peu élevé de ces travaux.



Réfection du revêtement des eaux claires CHF 179'738

Ces travaux ont été réalisés via une procédure sur invitation, conformément au seuil de CHF 150'000-CHF 250'000.

Nous apprécions le fait que la Commune fasse relativement systématiquement appel à la procédure sur invitation, même quand une procédure de gré à gré serait admissible. En plus du critère financier, les critères de sélection utilisés, tels que le respect des délais, la qualité, les références et la promptitude à pouvoir exécuter les travaux nous semblent adéquats. Nous encourageons la Commune à privilégier les entreprises locales quand ces critères sont remplis.

4.2 Thème 4 : Mobilité

1) Transports publics

Ligne LC1

En 2023, l'étude consistant à définir quel serait le terminus nord de la future ligne LC1 a été terminée.

La LC1 a été définie au sein du chantier 1 : image directive des transports publics à l'échelle de l'Est lausannois à l'horizon 2030 comme annoncé dans les rapports de gestion précédents. La LC1 rentre dans le cadre de la requalification de la route de La Conversion et reprendrait plus ou moins le tracé de la ligne 68. Elle sera par conséquent une ligne structurante des routes de La Conversion et du Landar, avec son terminus nord au giratoire de La Croix-sur-Lutry. Cette ligne sera desservie par des bus de plus grande taille avec une augmentation des fréquences horaires et la zone de terminus devrait être repensée et par conséquent une requalification du giratoire de la Croix-sur-Lutry devrait être étudiée. Des lignes plus petites de desserte de quartier devraient voir le jour pour converger vers la LC1.



PALM (Projet d'agglomération Lausanne-Morges)

Le PALM définit le cadre et guide le développement territorial de l'agglomération. Son objectif étant d'y inscrire des mesures que l'on envisage de mettre en place afin d'obtenir des financements étatiques, il est piloté par le Canton.

Le PALM 2025 devant être présenté en avril 2024, le travail de la Municipalité en 2023 a été de :

- Traiter des stratégies de développements qui seront contenues dans le document.
- Inscrire de nouvelles mesures portées par la Commune de Lutry.
- Faire réinscrire certaines anciennes mesures nécessaires.

Gare Conversion (stationnement pour les deux roues)

Malgré le refus initial d'entrée en matière de la part des CFF, la Commune a obtenu de ces derniers, suite à la soumission qui leur a été adressée, l'autorisation pour l'aménagement de stationnements des deux roues en partie sur une parcelle appartenant aux CFF et proche des quais ainsi que la ratification de conventions de travaux, de financements et de la gestion courantes de ces nouvelles places.

Il faut prendre en considération que les CFF ne rentrent pas systématiquement en matière quand des aménagements sont souhaités.

En conclusion, la Commission constate que notre Commune a eu plusieurs discussions et contacts avec le CFF et les TL pour maintenir la plus grande offre possible pour nos utilisateurs. Nous encourageons la Commune à continuer dans ce sens.

2) Mobilité douce : Zones 20 et 30km/h

En 2023, aucune action n'a été entreprise spécifiquement pour identifier où des zones 20 km/h pourraient être implantées. La réflexion s'est plutôt portée sur les extensions des zones 30 km/h, avec la création de deux nouvelles zones 30km/h (Marionnettes et Converney).

La Commission encourage la Municipalité à avancer dans ce processus avec des propositions concrètes à court terme.

3) Transport individuel motorisé

Parkings de délestage

Il est à noter que les parkings de délestage ne doivent être ouverts que ponctuellement lors de manifestations spécifiques ou afin d'absorber le surplus de voitures essentiellement en été.

Un processus a été mis en place en collaboration avec l'APOL, pour savoir quand ils peuvent être utilisés. La Municipalité a d'ailleurs pleine compétence pour autoriser/ordonner leur ouverture.

En 2023, une réflexion a été menée concernant la méthode technique d'ouverture de la Place des Fêtes et finalement celle déjà en place a été jugée adéquate.

Mobility

L'offre en véhicule Mobility sur notre territoire est définie d'un commun accord avec la coopérative Mobility et plusieurs critères sont considérés comme :

- La position géographique de la commune.
- Sa desserte en transports publics.
- Son nombre d'habitants.
- Le tissu urbain présent.
- Le nombre d'abonnements dans le secteur.
- Le nombre de km parcourus par les véhicules Mobility déjà installés dans le secteur.

L'objectif de la subvention est d'encourager les individus à tester l'autopartage. Même si ce mode de déplacement offre une réponse pragmatique aux nécessités actuelles de mobilité et contribue au développement durable, il n'est pas du ressort de la Commune de payer les coûts de déplacement de ses concitoyens. Si tous les abonnements Mobility étaient subventionnés, par souci d'équité, il faudrait aussi subventionner tous les abonnements de transports publics.

Il faut savoir que Mobility et Lutry se rencontrent 1 à 2 fois par année et travaillent sur la base de statistiques reçues mensuellement concernant Lutry et d'un bilan fait sur une base suisse.

La Commission est satisfaite des réponses apportées.

4) Écoles et transports scolaires

Le rapport de la Commission de gestion sur l'exercice 2022 a déploré l'absence de définition claire des responsabilités entre l'école et la commune durant certains moments de la journée scolaire. La COGEST a donc demandé à la Municipalité de clarifier ces responsabilités, notamment entre les cours. En réponse, la Municipalité a précisé que les responsabilités sont clairement définies. En effet, l'élève est sous la responsabilité de l'école de 5 minutes avant la sonnerie d'entrée jusqu'à 5 minutes après la sonnerie. Il est sous la responsabilité du personnel parascolaire dès son enregistrement et jusqu'à la fin de la prise en charge. Durant les temps de transport en bus scolaire, l'élève est sous la responsabilité de la commune. À l'instar des autres communes du canton de Vaud, si un bus scolaire dépose les élèves 15 minutes avant le début des cours, ces derniers retombent sous la responsabilité de leurs parents durant les 10 minutes précédant la première sonnerie de l'école.

Après une année d'expérience avec le nouveau transporteur scolaire, un bilan a été réalisé avec les divers partenaires concernés. Les retours sont unanimement positifs, bien que de petits ajustements aient été nécessaires pour optimiser certains processus. La Municipalité affirme donc être satisfaite de son choix de transporteur. Concernant le renouvellement de l'autorisation cantonale de transport scolaire pour une durée de 10 ans soulevée par la COGEST, la Municipalité affirme que plusieurs conditions doivent être remplies. Il faut notamment démontrer que le service de transport scolaire ne concurrence pas les transports publics pour les différents types de courses effectuées. De plus, il est nécessaire de respecter les prescriptions légales en matière de transport d'enfants et de sécurité routière. L'autorisation cantonale sert aussi au transporteur scolaire pour homologuer ses bus auprès du Service des automobilistes et de la navigation.

La Commission constate que malgré les aménagements entrepris, il reste toujours un petit intervalle entre la sortie du bus et la rentrée en classe durant lequel les élèves restent sous la responsabilité de leurs parents. La Commission est très satisfaite des réponses apportées concernant le transporteur scolaire.

5. Rapport de la sous-commission 3

Membres :

- Cindy Felly
- Xavier Dewarrat
- Charles Chevalley

5.1 Thème 5 : Accueil parascolaire et extra-scolaire

Prévention du harcèlement scolaire

La sous-commission a souhaité examiner les mesures préventives mises en place par la Municipalité et par l'APOL contre le harcèlement scolaire.

Le Service jeunesse et cohésion sociale a organisé deux journées de formation sur le thème du harcèlement et de la violence entre pairs et méthode de la préoccupation partagée en collaboration avec la Haute École Vaudoise de Travail social. Cette formation a été proposée en novembre au personnel parascolaire (Commune et FSEJ) et aux chauffeurs de bus. En outre, un document exhaustif

réunissant les approches/procédures d'accompagnement des élèves victimes de violence entre pairs a été finalisé fin 2023.

Il convient de préciser que l'APOL ne bénéficie d'aucun mandat de la Direction cantonale de l'Enseignement pour former le personnel scolaire ou parascolaire à la problématique du harcèlement. Aucune action préventive n'a donc été spécifiquement menée par Police Lavaux en direction du personnel des cantines ou du transport scolaire.

En revanche, 5 actions ont été menées concernant la thématique du harcèlement autour du stand de prévention de Police Lavaux entre juillet et septembre 2023.

En plus des visites à la quasi-totalité des classes de Lutry pour y mener des actions de prévention, Police Lavaux participe à la plateforme d'échanges avec les représentants des écoles lutryennes et y apporte son expertise notamment sur les questions de la prévention du harcèlement.



Les services aussi bien que les écoles relèvent la bienveillance de l'APOL lors de la prise en charge de cas qui peuvent se révéler sensibles.

La Commission est satisfaite des mesures entreprises par la Municipalité en termes de harcèlement scolaire.

Fondation des Structures pour l'Enfance et la Jeunesse (FSEJ)

Le programme de législature actuel prévoit l'augmentation de la capacité d'accueil et l'amélioration de la qualité de prise en charge des enfants dans le parascolaire. Cependant, des contraintes telles que le manque de locaux, de personnel qualifié et des contraintes règlementaires ont entravés ces progrès.

Concernant les effectifs de la fondation, au 31 mars 2023, la FSEJ comptait 48.7 Équivalents Plein Temps (EPT), pour le préscolaire : 26 EPT, pour le parascolaire : 18 EPT et enfin 4.7 EPT répartis entre l'administration et direction. Au niveau des mouvements de personnel en 2023, le taux de rotation était de 16 %, avec notamment 4 départs pour raisons familiales, 1 licenciement et enfin 4 départs pour changements de fonction ou difficultés dans le poste. De plus, La FSEJ fait face à des difficultés de recrutement, principalement en raison de la rareté des éducateurs disponibles sur le marché. Pour remédier à cette situation, la fondation a mis en place des formations pour les éducateurs en cours d'emploi à l'Esede et forme également des Praticiens Formateurs (PF). Par ailleurs, la FSEJ engage des apprentis, généralement un par groupe, pour assurer une relève et améliorer les compétences disponibles.

Entre 2021 et la rentrée scolaire 2024, la FSEJ prévoit l'ajout de 107 places parascolaires supplémentaires : 15 places à l'APEMS Bourg en 2021, 48 places à l'APEMS Corsy en 2023, et 44 places réparties entre l'UAPE Savuit et l'UAPE Atelier en 2024. Ces efforts visent à répondre aux besoins croissants des familles en matière d'accueil parascolaire. La qualité de la prise en charge des enfants dans ces structures est encadrée par un cadre légal strict, qui définit les dotations par enfant, les normes d'infrastructures et de sécurité, ainsi qu'un référentiel de compétences pour le personnel. Enfin, selon la directrice de la fondation et le Municipal Alain Amy, la répartition des responsabilités entre la Municipalité et la direction de la FSEJ est clairement définie, ce qui permet une gestion coordonnée des structures d'accueil.

La Commission prend note que malgré les nombreux défis liés à la disponibilité des locaux et au recrutement du personnel qualifié, la FSEJ s'engage devant la COGEST à activement améliorer ses services. Les initiatives de formation et l'augmentation planifiée des capacités d'accueil témoignent

de cet engagement, visant à offrir une bonne prise en charge et à répondre aux besoins des familles sur le territoire communal.

Accueil parascolaire

Lors de la COGEST 2023, la Municipalité de Lutry a accepté le vœu numéro 10 visant à augmenter les places d'accueil de jour pour les enfants. En collaboration avec la Fondation des Structures pour l'Enfance et la Jeunesse (FSEJ), elle prévoit l'ouverture d'une Unité d'Accueil pour Écoliers (UAPE) de 20 places dans le bâtiment de La Balance à Savuit pour la fin du premier semestre 2024. Les locaux de La Balance ont été adaptés rétroactivement selon le référentiel cantonal, incluant des installations sanitaires, une cuisine sécurisée, un bureau et une surface minimale par enfant. La Municipalité affirme que l'intégration d'un APEMS au sein d'un collège est plus simple car les locaux respectent déjà les normes de sécurité, tandis que le partage de locaux avec un tiers est plus complexe dans la gestion quotidienne.

La Commission relève avec regret que, dans un contexte communal tendu concernant l'accueil de jour, cette mise aux normes n'ait pas été effectuée en amont des travaux.

L'accueil familial de jour n'est guère pratiqué à Lutry du fait de la rémunération trop faible et ce malgré les efforts de la Commune pour le promouvoir.

La Commission s'est interrogée sur L'Association du réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont et Lutry (PPBL) qui a pour tâche l'accès aux subventions de la Fondation cantonale pour l'accueil de jour des enfants (FAJE). La Municipalité précise bien que chaque entité reste indépendante sans personnel mutualisé, mais des améliorations sont en cours pour renforcer la collaboration. En 2023, plusieurs mesures ont été initiées. Le réseau offre désormais un rabais fratrie de 25 % et prévoit pour janvier 2025 l'accès au portail Kibe pour les inscriptions en ligne et la gestion centralisée de la liste d'attente. Un nouveau site internet est en développement pour améliorer la visibilité et centraliser les informations. La Municipalité affirme aussi que la création d'un Bureau d'Informations aux Parents (BIP) est également prévue pour gérer les inscriptions, fournir des renseignements, et offrir une permanence téléphonique. Actuellement, les mutualisations incluent la gestion du logiciel Kibe et un groupe de travail pour harmoniser les différentes pratiques entre les acteurs du réseau.

La Commission est satisfaite par les améliorations en cours au sein du réseau PPBL.

Politique jeunesse

Concernant la politique jeunesse entreprise par la Commune dans une dimension plus large, la Municipalité a affirmé qu'en 2023, le Service Jeunesse et Cohésion sociale a bénéficié de l'expertise des membres du Réseau Jeunesse, qui se sont réunis à six reprises. L'APOL est membre du réseau et y joue un rôle proactif.

Concernant le développement de l'offre extrascolaire, l'augmentation mise en place en 2022 a été maintenue. Cette offre comprenait deux semaines d'accueil estival à la journée et deux semaines de centre aéré en été et en automne. Toutefois, il n'y a pas eu de consultation annuelle des jeunes en 2023. Une future consultation est envisagée, possiblement axée sur les aménagements extérieurs du futur collège de La Combe. Par ailleurs, un projet de dialogue avec les élèves du secondaire I est en préparation, visant à leur permettre d'exprimer leurs opinions sur l'état du monde et leur vécu des problématiques mondiales. Toutefois, la Municipalité a mis l'accent sur la difficulté d'une telle démarche pour qu'elle puisse entendre les élèves tout en restant pragmatique. Concernant le guichet virtuel MonPortail, mis en ligne en 2023, les retours d'expérience indiquent que ce nouveau guichet répond aux attentes malgré certaines difficultés initiales. La Municipalité précise toutefois que les

effets positifs sur la réduction du temps administratif du personnel communal sont attendus pour 2024.

La Commission est satisfaite des initiatives entreprises et en cours.

Ressources humaines du service jeunesse et cohésion sociale

En 2021, la COGEST avait émis le vœu que les activités initiées par le délégué à la jeunesse soient davantage soutenues et développées (vœu 7). Ce vœu n'avait pas été admis par la Municipalité, qui avait alors composé le poste "Jeunesse" d'un délégué à 60% et, depuis janvier 2021, d'une assistante administrative à 20%. De plus, des stagiaires de troisième année de la MES avaient été engagés temporairement pour soutenir les actions du service de la Jeunesse sur le terrain. Dans ce contexte, la COGEST a voulu réactualiser ce vœu. Face à nos interrogations, le service jeunesse et cohésion sociale a affirmé qu'en 2023, il disposait des ressources suivantes : un délégué à 70%, une coordinatrice administrative du scolaire hors cadre/extrascolaire à 40%, une coordinatrice administrative du parascolaire à 40%, un responsable de projet en animation socioculturelle à 30%, et un responsable de projet en prévention et protection à 20%. La Municipalité a mis l'accent sur une politique « des petits pas » dont l'augmentation des moyens s'effectue progressivement mais positivement.

Concernant une interrogation de la COGEST sur une éventuelle planification des besoins en ressources humaines, la Municipalité a affirmé que la commune était actuellement engagée dans la mise en place d'une vision globale et l'identification des besoins pour l'ensemble des prises en charge préscolaires, parascolaires et extrascolaires. La Municipalité relève notamment que la première étape de ce processus, visant à mieux cerner les besoins en locaux en vue de l'augmentation démographique, est en phase finale.

La Commission est ravie de constater la multitude d'activités mises en place par le service Jeunesse et cohésion sociale en 2023.

5.2 Thème 6 : Sécurité publique

La sous-commission a souhaité aborder la question de l'étendue des tâches déléguées à l'APOL. Dans sa réponse, la Municipalité a rappelé la distinction qui doit être faite entre les missions générales de police et celles dénommées le 5ème processus, c'est-à-dire toutes les prestations qui sont confiées en sus à l'APOL. Il s'agit notamment des macarons, de la gestion du port qui représente une part non négligeable de travail, ainsi que la gestion du cimetière qui pour l'année passée sous revue a constitué une charge importante de travail en raison de sa désaffectation partielle. Les prochaines échéances ne permettent pas d'en déduire une diminution des tâches déléguées à l'APOL.

Il convient de préciser que la réalisation des tâches du 5ème processus par une autre entité engendrerait probablement des coûts supérieurs, étant précisé que ces tâches sont réalisées sur la base d'un forfait par l'APOL.

En outre, il convient de relever la pleine satisfaction de la Municipalité dans la réalisation des tâches confiées à l'APOL.

En sus, la sous-commission a souhaité revenir sur un point figurant dans le programme de législature qui mentionne que l'APOL s'engagera en particulier dans la lutte contre les violences intrafamiliales et du harcèlement scolaire en collaboration avec la Municipalité. La Municipalité a apporté un certain nombre de précisions quant à l'état d'avancement, aux réflexions en cours et aux campagnes qui ont été faites. A titre illustratif, il a été fait mention de la campagne « qui frappe part ». Il s'agit d'une

thématique sensible pour laquelle différents leviers ont été mis en place, mais dont les cas sont difficiles à identifier et où il est compliqué d'intervenir.

La Commission est satisfaite des réponses transmises par la Municipalité et constate l'étroite collaboration du Commandant avec l'administration communale.

5.3 Autres thèmes abordés

Politique culturelle

La sous-commission a souhaité revenir sur le vœu n° 13 de la CoGest 2023 pour 2022. Celui-ci demandait de définir une politique culturelle d'ici fin 2024. La Municipalité a apporté un certain nombre de précisions quant à l'état d'avancement et aux réflexions en cours. La politique culturelle fixera les critères d'attribution des subventions. Les critères d'attribution, même s'ils ne sont pas écrits, se fondent en premier lieu sur la proximité géographique de l'évènement ou des acteurs culturels. Une diversification des types d'événements (musique classique, musique contemporaine, danse, arts visuels, etc.) est également souhaitée. La priorité est donnée à Lutry, tout en subventionnant des offres absentes du territoire communal, par exemple le théâtre du Jorat, le cinéma City Club à Pully. La Municipalité souligne en outre qu'elle souhaite pouvoir conserver une certaine flexibilité et une marge d'appréciation. Les travaux suivent leur cours et la politique culturelle devrait être présentée dans le délai fixé.

La Commission est satisfaite des précisions apportées et prend note de l'état d'avancement de ce dossier.

Services aux aînés

La sous-commission a souhaité aborder la livraison des repas à domicile qui est proposée aux habitants de la commune, afin d'en comprendre le fonctionnement. Cette prestation est possible grâce aux efforts conjoints du service d'aide à la famille de Lavaux et du CMS de Cully Lavaux. 9'835 repas ont été livrés à 75 bénéficiaires en 2023.

Par ailleurs, l'association « Lutry En Vie » fonctionne bien, organisant diverses activités et collaborant à de nombreux projets comme le brunch de Noël, la participation aux centres aérés, ou encore à un jury de livres pour enfants afin de décerner le prix « Chronos ».

Enfin, la sous-commission a souhaité s'enquérir des actions entreprises dans le cadre du postulat déposé par le conseiller communal Alain Plattet intitulé « Pour la création d'une mémoire des Lutriens ». Aucune action n'a été entreprise en 2023. En revanche, un montant de CHF 10'000 a été inscrit au budget 2024.

Les discussions informelles qui ont suivi la séance ont permis à la Commission de constater que les réflexions sont en effet bien lancées.

Activités extrascolaires et de cohésion sociale

Le projet d'aménagement du parc Bochat pour des activités extrascolaires et de cohésion sociale a été abordé. Ce projet prévoit, entre autres, certaines modalités de co-gestion du refuge en soirée, week-end et durant les vacances, par un groupe "d'animation" représentatif des enfants, adolescents-jeunes adultes, actifs et seniors.

Initialement prévu pour une utilisation saisonnière, le projet vise maintenant une utilisation tout au long de l'année. La partie "construction" du projet a été reprise par ATB à l'arrivée de la nouvelle cheffe de service. Le service Jeunesse et Cohésion sociale se charge de la partie animation/exploitation.

Ce projet n'est toutefois pas encore à bout touchant. En particulier, il conviendrait de pouvoir garantir un lieu qui puisse être utilisé par le plus grand nombre. En outre, les besoins identifiés ont quelque peu évolué.

On remarque encore la tenue en 2023 du 1er centre aéré décloisonné, qui a quitté le bourg pour aller au parc Bochat.

La Commission est satisfaite des précisions apportées par la Municipalité ainsi que de l'orientation prise pour ce projet. Elle se réjouit de découvrir en temps voulu l'évolution de ces aménagements.

6. Suivi des observations des Commissions de gestion précédentes

Hormis les thèmes abordés dans les sous-commissions, nous avons posé un certain nombre de questions à la Municipalité au sujet d'observations faites par les précédentes Commissions de gestion.

Digitalisation et Sécurité informatique

Dans le rapport de la Commission de gestion sur l'exercice 2021, il est fait mention d'un projet en cours pour une solution de gestion électronique des documents (GED) et des risques liés aux cyber-attaques.

La Commune n'a pas encore finalisé la définition des besoins et la rédaction du cahier des charges d'une GED, en vue de mener un appel d'offres. On nous précise que l'introduction d'une GED ne mènera pas à l'abandon des archives papier, car elle ne constitue pas un outil d'archivage en tant que tel. Ce système permettra de gérer la phase active et, sous certaines conditions, la phase semi-active du cycle de vie des dossiers, ainsi que de préparer les documents pour une entrée dans un système d'archivage électronique à la fin de la durée d'utilité des dossiers

Au niveau de la sécurité informatique, une journée de sensibilisation par une entreprise externe est organisée tous les deux ans environ. D'autre part, tout au long de l'année, des tests de phishing sont organisés en interne et des mini-formations en ligne doivent être effectuées par celles et ceux qui ont eu une réaction inadéquate. La Commune a également un contrat-carnet d'heures avec une société spécialisée pour effectuer des tests de pénétration (PEN-Tests) périodiquement, le support de sécurité en cas d'attaques étant délégué au Canton, qui a des spécialistes pouvant intervenir en cas de besoin.

La Commission encourage la Municipalité à continuer les tests périodiques, au vu de l'augmentation des cyber-attaques. Nous souhaiterions aussi que la future GED soit harmonisée avec les systèmes du Canton et des communes voisines, afin d'éviter toute bureaucratie inutile et pour faciliter la consultation des documents.

Politique des déchets

Dans le rapport de la Commission de gestion sur l'exercice 2021, il est relevé que le taux de recyclage des déchets est relativement faible par rapport à d'autres communes. La Municipalité n'a cependant pas pris d'actions de communication ou d'information pour améliorer la situation. Il est à déplorer que les poubelles de tri installées sur les quais en 2023 ne remplissent pas leur fonction et sont vidées dans les déchets incinérés, du fait du mauvais tri effectué par les utilisateurs. La prochaine installation de « pics à cartons pizzas » pourrait être une piste d'amélioration de la situation.

Dans le rapport de la Commission de gestion sur l'exercice 2021, il est aussi expliqué que d'autres modèles pourraient également être envisagés pour les gros déchets, par exemple leur récolte sur appel ou des solutions de déchetterie mobile comme à Lausanne. Aucune étude n'a pour l'heure été menée en ce sens.

Au niveau des déchets organiques, la Commission attend avec beaucoup d'intérêt les nouvelles formes de collecte que la Commune prévoit de mettre en place en 2024, apparemment un système développé par la SATOM. Des mesures pour améliorer le tri sont également toujours d'actualité.

Plan général d'affectation (PACOM)

Suite à la mise à l'enquête fin 2022 de la première phase du PACOM, nous avons demandé à la Municipalité quelle était son implication dans les discussions avec le Canton et les raisons qui ont obligé la Municipalité à effectuer de grosses modifications nécessitant une nouvelle enquête publique.

Vu les nombreuses oppositions au PACOM1, une séance auprès du canton a été sollicitée en mars 2023, afin de discuter d'éventuels assouplissements, notamment sur les parcelles agricoles protégées et sur la restitution de parcelles habitables sous l'égide du Canton. Cette séance s'est tenue avec la DGTL (Direction générale du territoire et du logement) et la Conseillère d'Etat en juillet 2023. Suite à la confirmation du Canton, un avenant a été convenu avec le mandataire du PACOM et des séances de coordinations ont eu lieu à l'automne-hiver, afin de présenter au Canton un dossier adapté en vue d'un examen préalable complémentaire (déposé en janvier 2024) puis d'une enquête complémentaire (prévue à l'été 2024). Le traitement formel des oppositions se fera à l'issue de cette enquête complémentaire, soit dans le courant du deuxième semestre 2024.

La Commission considère qu'il est regrettable que les règles imposées par le Canton n'aient pas pu être négociées avec la Commune avant la réception des oppositions, impliquant maintenant une deuxième enquête publique.

Logements communaux

La Commission de gestion sur l'exercice 2022 « souhaiterait que le processus d'attribution des logements communaux soit repensé, ceci afin de permettre une meilleure équité, vis-à-vis de l'ensemble des citoyens, en lieu et place du principe de primauté des employés communaux ».

Nous avons pris connaissance de la directive spécifique établie pour les appartements du nouveau bâtiment de la Balance. Cette directive permet de prioriser les candidats selon trois critères déterminants que sont : nombre d'occupants, lien avec la Commune et fourchette de revenus.

La Commission est satisfaite de cette directive qui contient des critères clairs permettant de sélectionner relativement objectivement les locataires.

Hôtel du Rivage

Le rapport de la Commission de gestion sur l'exercice 2022 incitait la Municipalité à renforcer sa politique touristique dans le but d'assurer la viabilité financière de l'hôtel "Le Rivage" à moyen et long terme.

La visibilité de Lutry est assurée via son affiliation à Montreux Tourisme et à Lausanne Tourisme. L'affiliation à Lausanne Tourisme permet aux touristes de profiter de la Lausanne transport card.

Le transfert du point d'information à l'agence de voyage de la grande rue permet une meilleure qualité de service et aussi de ramener les touristes dans la rue commerçante.

Au niveau de l'hôtel restaurant du Rivage, l'année 2023 a été excellente en termes de nuitées ; le restaurant a quant à lui fait une moins bonne année, les causes étant la météo, le manque à gagner du cabanon qui n'a pas pu ouvrir en 2023, le renchérissement des produits et finalement des remaniements de personnel. La Municipalité n'a donc pas mené de nouvelle réflexion quant au futur

du Rivage. Il est à noter qu'un nouveau directeur a été engagé et a pris ses fonctions en début 2024, avec pour objectif principal de stabiliser le personnel.

La Commission est convaincue de l'importance d'une bonne visibilité touristique et les affiliations à Montreux Tourisme et à Lausanne Tourisme restent pertinentes, même si les résultats sont difficiles à quantifier. Compte tenu que l'année 2023 n'a pas été facile pour tout le marché régional de la restauration, les mesures entreprises pour maintenir la viabilité du Rivage semblent adéquates.

Fibre optique

Nous nous sommes intéressés à comprendre les implications de la Commune dans l'extension de la fibre optique sur le territoire communal. A Lutry, ce réseau est exclusivement détenu par Swisscom qui a un permis de construction global pour l'extension et l'entretien de son réseau. Une entreprise a approché la Commune en vue de l'utilisation de ses tubes, mais la Municipalité n'est pas entrée en matière pour des raisons de complexité d'une telle collaboration. La Municipalité nous explique qu'il n'y a pas de synergie avec les Services industriels de Lutry et qu'une planification conjointe des travaux est compliquée.

La Commission regrette qu'une coordination plus systématique des fouilles ne soit pas effectuée.

Démarche « Investimmo » :

Le rapport de la Commission de gestion sur l'exercice 2022 explique que le logiciel Investimmo sera acquis en 2023 pour synthétiser les analyses et prioriser les interventions selon les budgets à disposition. Au niveau énergétique, un calendrier sera établi à la suite de l'analyse des bâtiments (25 immeubles ont été analysés à ce jour).

En 2023, la démarche "Investimmo" a été initiée via la rencontre des mandataires, une précision des attentes et l'attribution du mandat (en décembre). L'implémentation du système se fera dans le courant 2024. Dans ce contexte, deux collaborateurs d'ATB (Aménagement Territoire et Bâtiments) seront formés à l'utilisation dudit logiciel par le mandataire Estia SA. Ce mandat est piloté par ATB, qui associera à cette démarche le Boursier et la future personne Déléguée à l'énergie et au développement durable.

La Commission se réjouit de prendre connaissance de la planification de ces travaux pour les prochaines années.

7. Visite du patrimoine communal et des forêts

Le samedi 25 février, la Commission s'est retrouvée à 9h au Château pour un café-croissant, avant de démarrer la journée des visites du patrimoine communal. Au programme : la Lutrive, la caserne des pompiers et le domaine viticole. Etaient présents en plus des membres de la Commission, Monsieur le Syndic Charles Monod, Messieurs les Municipaux Patrick Sutter, Alain Amy, Etienne Blanc et Pierre-Alexandre Schlaeppi, Monsieur le Secrétaire Municipal Patrick Csikos, Monsieur le Président du Conseil communal Guy Wolfensberger, Monsieur le Président de la COFIN Ludovic Pachoud, ainsi que les intervenants dans les différentes visites et la plupart des chef(fe)s de services/délégué(e)s.

7.1 La Lutrive

Pour commencer, une présentation du projet de la renaturation de la Lutrive par la responsable du projet, Madame Marion Bourgeon du bureau d'ingénieurs BG, nous a donné une bonne compréhension de la démarche, des enjeux et de l'avancée du projet. Les explications se sont

poursuivies au bord de la Lutrive. La cheffe du service “Aménagement du territoire et bâtiments”, Madame Caroline Valeiras, était également présente et a pu répondre de manière complète et satisfaisante à nos questions.

Le Canton a établi une carte des risques de crues pour tous les cours d'eau de son territoire et a catégorisé le bas de la Lutrive (sud de la route cantonale) comme risqué. Suite à cette constatation, un mandat d'étude a été octroyé à la société BG pour répondre aux besoins de sécurisation de ce tronçon et ainsi protéger le bourg par une mesure collective. Le projet est sous la responsabilité de la Commune, mais avec un support technique du Canton, qui est représenté dans toutes les séances de projet. Le financement du projet se fait en majeure partie par le Canton et la Confédération, avec une participation limitée de la Commune.



Le projet est en phase finale et sera mis à l'enquête durant le printemps 2024. Il est prévu de remplacer en partie les murs encadrant la Lutrive par un talus en pente douce entièrement végétalisé. La largeur du terrain dédié au cours d'eau passera de 4m à 17m, impliquant de racheter un certain nombre de terrains privés, principalement des potagers. Une Commission du Canton va estimer les terrains en mars 2024, en vue de faire signer une convention avec les propriétaires. Il est à noter que tous les propriétaires concernés ont déjà été abordés par la Commune et des rencontres ont eu lieu.

La Municipalité a décidé de profiter de ce projet pour y intégrer des aménagements publics à sa charge.



Un atelier participatif a été organisé en 2023, dont les propositions ont pu être entièrement intégrées dans le projet.

Le petit pont si cher aux habitants de Lutry sera remplacé par un bel ouvrage qui a d'ores et déjà été fait l'objet d'un mandat d'étude adjugé à l'entreprise INGPHI Ingénieurs Conseils SA en 2023.

Durant le dernier trimestre 2023, pas moins que 13 événements ont été relevés sur le tronçon de la Lutrive actuellement sous la loupe. Cela démontre l'importance d'agir pour protéger le bourg des crues à venir.

La collaboration avec le Canton semble bien se dérouler et la COGEST est très satisfaite que la Commune ait pu entièrement intégrer les résultats de l'atelier participatif organisé dans le cadre de ce projet.

7.2 La caserne des pompiers

Après la visite de la Lutrive, nous nous sommes rendus à la caserne des pompiers, où les Capitaines Etienne Barmes et Stéphane Chevalier nous ont accueillis.

Le bâtiment des sapeurs-pompiers appartient à la Commune.

En avril 2023, les communes de Pully, Belmont, Paudex et Lutry ont changé la forme juridique des pompiers qui est passée d'une entente communale à une association intercommunale Ouest-Lavaux,

le SDIS. Le Municipal Patrick Sutter préside son comité de direction et représente les intérêts de Lutry au sein du SDIS. Nous avons pu consulter le rapport d'activité 2023 du SDIS.

Il faut souligner que les pompiers fonctionnent sur une base de volontaires, il n'y a aucun professionnel dans le SDIS. Les 160 pompiers volontaires assurent la protection d'une population de 37'000 habitants. Ils comprennent environ 15% de femmes. Le SDIS forme également dans les locaux de jeunes sapeurs-pompiers dès 10 ans.

Nous avons été impressionnés par la grande complexité du matériel technique, qui doit en permanence être organisé impeccablement, prêt à partir sur les lieux des interventions. Tout est parfaitement nettoyé, rangé, protocolé, avec un soin particulier apporté au matériel respiratoire.

Le matériel et les véhicules (à l'exception du véhicule technique communal) sont fournis par l'ECA (Etablissement Cantonal d'Assurance), qui met également à disposition des journées de formations obligatoires pour les pompiers. Le véhicule technique communal a prouvé toute son utilité en septembre dernier lors des inondations, avec 20 interventions en l'espace de 3h.



7.3 Le domaine viticole

Pour finir, nous nous sommes rendus au Châtelard où Monsieur Daniel Buehlemann, vigneron-tâcheron de la Commune, nous a accueillis.

Daniel Buehlemann nous a expliqué avoir terminé en 2023 la reconversion de toutes les vignes communales au Bio, processus qui a été initié il y a déjà quelques années.

Le travail de la vigne en bio implique un suivi beaucoup plus précis, les traitements doivent être effectués très rapidement pour éviter les maladies, le terrain doit être retravaillé pour amener plus d'azote. Daniel Buehlemann a investi dans de nouvelles machines et également engagé du personnel temporaire supplémentaire pour faire face aux nouveaux défis. La matière organique apportée sur le terrain provient entièrement de la compostière locale de La Coulette.

En 2023, des contrôles approfondis sur la biodiversité ont été effectués par bio.inspecta. Le label Bio fédéral devrait être octroyé en début 2024. Cela signifie que dès la récolte 2024, il serait possible de vinifier une partie du raisin en bio. Cette décision n'a cependant pas encore été prise, le fait de vinifier en bio impliquant une séparation complète de la récolte et des coûts plus importants.

Nous avons également appris qu'un essai a été effectué aux abords du collège des Pâles avec la plantation d'un nouveau cépage, le Divico. Ce cépage présente l'avantage de limiter le nombre de traitements nécessaires par année (3 au lieu de 9-11).

A l'issue de cette visite, nous avons dégusté un apéritif dinatoire sympathiquement préparé par Monsieur et Madame Ceppi, que nous remercions chaleureusement.

7.4 Visite des forêts

Le 3 mai a eu lieu la traditionnelle visite du domaine forestier de la Commune. Nous avons été accueillis dans la forêt au-dessus du domaine du Daley par Monsieur le Municipal Etienne Blanc, Monsieur Alfredo Pedretti (chef de service des travaux et domaine) et le garde-forestier Alexis Carrel.

Cette première halte nous a permis de mieux comprendre les enjeux et les difficultés rencontrées pour l'entretien des **forêts dites "protectrices"**. L'Office fédéral de l'environnement détermine les secteurs de forêt devant jouer un rôle de protection contre les glissements de terrain et crues. Le garde-forestier est alors responsable de définir les travaux à prévoir en vue d'un rajeunissement naturel, en prenant soin de maintenir un bon mixe de grands arbres et de plus jeunes.

Les travaux d'abattage y sont souvent compliqués car les terrains sont très pentus, c'est pourquoi le déficit fait l'objet d'une subvention cantonale (100% du déficit pour les terrains privés, 80% pour les terrains communaux). Une majorité des propriétaires de forêts protectrices signent une convention pour mandater la Commune en tant que maître d'ouvrage (une quarantaine de conventions signées).

La suite du programme s'est déroulée dans les forêts du Grand-Jorat, où la Commune détient la majorité de ses forêts et où nous avons été accueillis par l'équipe des forestiers. Nous avons eu droit à des explications très complètes sur le travail de rajeunissement des forêts et des **soins cultureaux** nécessaires. Nous avons pu voir d'une part des parcelles sur lesquelles de jeunes arbres ont été replantés en tenant compte de la diversité des espèces et en anticipant les changements climatiques, d'autre part des parcelles de rajeunissement naturel. Même dans ce dernier cas, les forestiers doivent prendre soin de ces petits arbres, en effectuant au cours des années une sélection des jeunes pousses afin qu'ils ne poussent pas trop serrés, qu'ils soient stables et résistants aux tempêtes.



La **démonstration d'abattage** d'un épicéa d'une trentaine de mètres nous a beaucoup impressionnée, notamment la précision avec laquelle l'arbre est tombé à l'endroit prévu. La saison de la coupe est normalement terminée, mais certains arbres doivent encore être abattus car atteints du bostryche. La démonstration a pu se faire avec le nouveau système de scie télécommandée, permettant au bûcheron de se mettre à l'abri pendant les derniers moments de l'abattage.

Un tout grand merci à Monsieur et Madame Ceppi pour l'organisation du sympathique repas qui a suivi dans le refuge du Grand Jorat, un moment convivial avec les Municipaux que la Commission a beaucoup apprécié.

8. Conclusions

Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission de gestion note avec satisfaction que les décisions du Conseil communal ont été respectées. Elle relève aussi l'excellente collaboration de la Municipalité et des membres de l'administration pour répondre avec compétence aux questions de la Commission de gestion.

La Commission a pu constater le bon fonctionnement de l'administration et des services communaux ; elle n'a pas rencontré d'élément portant à penser que des dispositions légales relatives aux charges de la Municipalité ne seraient pas respectées.

En conclusion, la Commission de gestion chargée d'étudier l'exercice 2023 déclare s'être acquittée de sa tâche et vous recommande, au vu du rapport établi conjointement par ses membres :

1. D'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2023 et de lui en donner décharge ;
2. De relever la Commission de gestion de son mandat.

Lutry, le 3 juin 2024

Au nom de la Commission, la présidente-rapporteuse



Anne-Catherine Christen